



# PRÉFET DU CANTAL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Aurillac, le 27/01/2022

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Élection présidentielle 2022

\*\*\*

#### Envoi du formulaire de présentation d'un candidat

**Aux termes du décret n°2022-66- du 26 janvier 2022 portant convocation des électeurs, l'élection du Président de la République se déroulera les dimanches 10 avril et 24 avril 2022.**

La publication de ce décret au Journal Officiel, le 27 janvier 2022 ouvre la période de recueil des 500 parrainages requis pour être candidat à cette élection.

Dès le 27 janvier 2022, la Préfecture du Cantal a adressé un formulaire à chacun des 277 élus cantaliens habilités par la loi à présenter un candidat.

Il s'agit des parlementaires, des conseillers régionaux, des conseillers départementaux, des maires, des maires délégués d'une commune déléguée ou d'une commune associée, des présidents de communauté d'agglomération et des présidents de communautés de communes. Chaque élu ne reçoit qu'un seul formulaire, même s'il détient plusieurs mandats ouvrant droit à présentation.

**Les élus qui présentent un candidat feront parvenir au Conseil constitutionnel uniquement par voie postale, le formulaire de présentation dûment complété, au plus tard le vendredi 04 mars 2022 à 18 heures.**

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)

2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC

